

Navigation fluviale

Canal du Rhône au Rhin : la remise en état fait des vagues

Cet été, la Région Grand Est a prévu d'engager des travaux sur le canal du Rhône au Rhin pour, d'ici cinq ans, rouvrir à la navigation le tronçon allant de Friesenheim à Artzenheim. Plusieurs associations et riverains ont profité de l'enquête publique, qui s'est achevée le 26 avril, pour mettre en garde contre les atteintes au milieu naturel et signifier leur opposition au projet.

Depuis soixante ans, suite au déclassement de la branche nord du canal du Rhône au Rhin par l'Office national de la navigation, les bateaux de plaisance ne peuvent plus naviguer entre Friesenheim et Artzenheim. Afin de développer le tourisme fluvial et l'attractivité de son territoire, la Région Grand Est s'est engagée fin 2021 à poursuivre et parachever les travaux de restauration de cette section de 24 km qui avaient été réalisés au milieu des années 2000 mais étaient restés inachevés.

Création de plusieurs haltes fluviales

Son projet, qu'elle cofinance aux côtés de l'Union européenne, de la CEA, des cinq intercommunalités riveraines et de l'État, est estimé à 46,5 millions d'euros et se décompose en deux phases de travaux qui ont été présentées en décembre dernier au comité de pilotage, aux élus locaux, aux responsables associatifs et économiques. La première doit normalement démarrer cet été et s'achever au printemps 2025. Elle prévoit notamment la réhabilitation et l'automatisation des onze écluses équipant le tronçon, la construction d'une nouvelle écluse à la hauteur de Rhinau, la pose de palplanches

Points d'amélioration et recommandations

Dans son avis de 30 pages sur la remise en navigation de la section Friesenheim-Artzenheim du canal du Rhône au Rhin, rendu le 29 février 2024, la mission régionale de l'Autorité environnementale (MRAE) a relevé plusieurs points d'amélioration. Elle a fait également six recommandations principales à la Région Grand Est, le porteur du projet.

Celles-ci concernent le maintien de la zone humide située en rive ouest du bief 64, la réalisation d'analyses



Le projet de la Région prévoit la réhabilitation et l'automatisation de l'ensemble des écluses qui jalonnent le canal du Rhône au Rhin entre Friesenheim et Artzenheim (ici l'écluse de Marckolsheim). Photo Franck Delhomme

et des plantations sur les berges.

Lors de la deuxième phase, prévue de 2025 à 2028, il s'agira entre autres d'imperméabiliser le reste de l'itinéraire et de draguer le canal pour ramener progressivement le mouillage à 1,80 mètre. De nouvelles haltes fluviales seront également créées à Krafft, Sundhouse et Marckolsheim.

Le projet, qui doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation préfectoral, a été soumis à enquête publique du 25 mars au 26 avril. Au préalable, fin février, la mission régionale de l'Autorité environnementale (MRAE) a remis un avis motivé à la préfète du Bas-Rhin dans lequel elle «salue positivement l'ambition environnementale globale du projet». La mission a néanmoins émis des recommandations auxquelles la Région a rapidement apporté des réponses qui tiennent compte des cor-

rections et mesures complémentaires requises. Malgré ces assurances et les précisions figurant dans le dossier d'enquête publique, des riverains et des associations de protection de l'environnement ont fait valoir leur opposition radicale au projet (*) échauffé par les services de la Région avec l'appui de l'entreprise d'ingénierie Artelia (Schiltigheim). Parmi les opposants figurent notamment le collectif citoyen Le Chaudron des alternatives, l'association Wittisheim Vies et Nature et l'association Porte du Ried Nature de Holtzwihr.

rections et mesures complémentaires requises.

Malgré ces assurances et les précisions figurant dans le dossier d'enquête publique, des riverains et des associations de protection de l'environnement ont fait valoir leur opposition radicale au projet (*) échauffé par les services de la Région avec l'appui de l'entreprise d'ingénierie Artelia (Schiltigheim). Parmi les opposants figurent notamment le collectif citoyen Le Chaudron des alternatives, l'association Wittisheim Vies et Nature et l'association Porte du Ried Nature de Holtzwihr.

« Non-sens écologique »

Leurs arguments se recoupent globalement. Pour commencer, le projet, selon eux, est un « non-sens écologique » et d'une grande incohérence par rapport au Schéma régional de cohérence écologique. Le risque de pollution de l'eau, les nuisances sonores du trafic, l'abattage et l'élagage des arbres, assurent-ils, « vont dégrader cet écran de verdure et de biodiversité traversant un vaste espace de grandes cultures sans arbres ».

Sur le plan économique, les trois structures estiment que les projections concernant le trafic de plaisanciers (5 800 passages/an) et les retombées (6 millions d'euros/an) restent « hasardeuses ». Sur le plan climatique, ils pointent l'absence de bilan carbone concernant la pose du rideau de palplanches en fer et l'augmentation de la

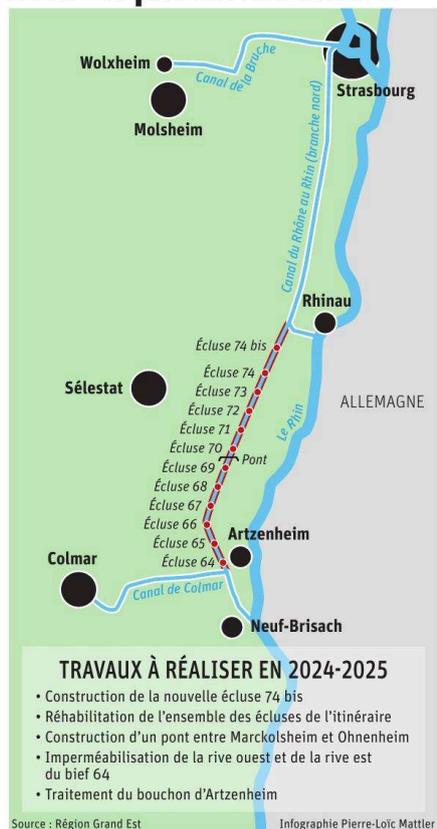
flotte de bateaux. Au final, elles demandent « le maintien en l'état » de la section concernée et « sa sanctuarisation par la classification en Espace naturel sensible » comme c'est le cas du tronçon Kunheim-Illzach, également déclassé, qui le prolonge au sud.

L'hydroécologue et universitaire strasbourgeois Serge Dumont, réalisateur de deux documents sur les milieux aquatiques d'Alsace, condamne pareillement ce projet qui, écrit-il, « va modifier profondément un milieu riche et unique, abritant des espèces menacées, au profit d'un tourisme motorisé dont le bon fonctionnement sera assuré par un dragage régulier et coûteux [...] ». En résumé, il va à l'encontre des objectifs actuels de protection de la biodiversité, du développement de trames vertes et bleues, de l'adaptation au changement climatique et de réduction des gaz à effet de serre.

La fédération d'associations Alsace Nature a également remis un avis motivé à l'ingénieur en environnement Bertrand Pimmel, désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Strasbourg (**). Dans son mémoire, Michèle Grosjean, sa présidente, plaide pour la préservation de ce tronçon de canal déclassé qui « a évolué vers un milieu naturel de grande qualité [...] dans une plaine aseptisée par l'agriculture intensive ».

Si Alsace Nature reprend un certain nombre de remarques avancées par la MRAE et les différents opposants au projet, la

Le canal du Rhône au Rhin avec sa partie déclassée



TRAVAUX À RÉALISER EN 2024-2025

- Construction de la nouvelle écluse 74 bis
- Réhabilitation de l'ensemble des écluses de l'itinéraire
- Construction d'un pont entre Marckolsheim et Ohnenheim
- Imperméabilisation de la rive ouest et de la rive est du bief 64
- Traitement du bouchon d'Artzenheim

fédération formule plusieurs observations qu'elle a assorties de requêtes précises. Elle demande ainsi à la Région d'apporter davantage de « précisions quantifiées » et de garanties en matière d'impact sur les « fonctions écologiques » affectées par les travaux.

Dans la liste des demandes figurent aussi la réalisation d'une étude détaillée pour chaque zone humide, l'abandon de l'option de production hydroélectrique sur le tronçon, le recours à des techniques alternatives pour éviter le sectionnement des racines des arbres et la pose des palplanches totalement souterraines. Pour finir, la fédération rappelle que les mesures de compensation, pour pouvoir

remplir pleinement leur rôle, doivent faire l'objet d'une mise en œuvre préalable aux impacts, ce qui d'après elle ne semble pas clairement établi.

• Xavier Thiery

(*) Le projet a également recueilli des avis favorables. Ils émanent notamment de la Ville de Marckolsheim, de la fédération de pêche du Bas-Rhin, de l'association pour le développement et la promotion du tourisme fluvial d'Eschau, du Consortium international des voies navigables et multimodales (Mulhouse) et de Saône-Rhin Europe.

(**) À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur dispose d'un mois pour rédiger et remettre son rapport et ses conclusions.

LaBOUTIQUE

L'ALSACE
DNA

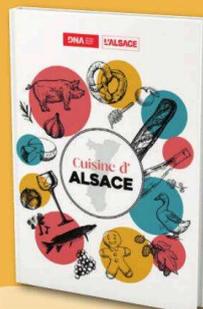
Notre Alsace dans l'assiette

Un très beau livre, complet et gourmand, structuré de manière originale.

16,90 €

152 pages
L21 x H.27 cm

NOUVEAU



EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX et sur notre boutique en ligne : www.boutique.lalsace-dna.fr